

Le CESE a rendu ses préconisations sur l'emploi dans la transition écologique

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 21/05/2015

Saisine liée : L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Séance plénière du 26 mai

Avis présenté par M. Bruno Genty et Mme Marie-Béatrice Levaux au nom de la section du travail et de l'emploi, présidée par Mme Françoise Geng

Le lien entre une économie plus respectueuse de l'environnement et la création d'emplois apparaissent désormais régulièrement dans les déclarations et positions officielles aux niveaux national et européen.

L'engagement collectif dans les politiques de transition écologique conditionne la réalisation de ce potentiel de création et de transformation d'emplois. Or, en dépit de l'affichage d'objectifs de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité, l'action publique correspondante reste, dans bien des domaines, à consolider pour que la transition écologique apparaisse comme un choix structurant. Les hésitations autour de la question du renchérissement du carbone et l'échec du marché européen des permis d'émission constituent une illustration de cette faiblesse.

La transition écologique ne sera une opportunité réelle pour l'emploi que si elle est engagée avec constance, détermination et cohérence. Aujourd'hui la politique qui répond le mieux à cet impératif est celle conduite dans le domaine de l'amélioration énergétique du bâtiment, avec la participation active de la profession et qui a des effets mesurables sur l'activité et l'emploi. Pourtant, il existe une complémentarité de fait et une articulation nécessaire entre l'accompagnement de la transition écologique et la politique de sortie de crise en France. Les évolutions du modèle économique, les innovations peuvent être capitalisées dans le cadre du Conseil national de de l'industrie (CNI).

La question de l'emploi est posée tant dans sa dimension quantitative que qualitative : l'appareil de formation initiale et continue doit accompagner la transformation des activités. L'emploi n'est pas une simple conséquence ou une simple variable d'ajustement de la transition écologique, il conditionne aussi la réussite de cette dernière. L'enrichissement en compétences et en qualifications, les transitions professionnelles doivent être envisagés avec un certain volontarisme comme faisant partie intégrante des stratégies conduites par les autorités publiques et les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Dans une optique quantitative, l'appréciation des effets de la transition écologique sur l'emploi ne saurait se limiter à comptabiliser le nombre d'actifs dans « l'économie verte ». Elle doit au contraire **embrasser l'ensemble des activités concernées par les mesures visant à changer en profondeur les façons de produire et de consommer.**

Anticiper et favoriser les reconversions professionnelles, identifier et valoriser les compétences et les qualifications nécessaires à la transition écologique impliquent que les entreprises soient en mesure de traduire leurs orientations stratégiques au sein d'un processus de consultation des salariés sur l'emploi et la formation. Dans les grandes entreprises, l'obligation de négocier la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) doit mieux intégrer l'objectif de transition écologique. Pour les entreprises de plus petite taille, des moyens d'anticiper les mutations sont à mobiliser dans les branches et les territoires.

L'avis est adopté. Résultats du vote : 151 pour, 9 contre, 9 abstentions sur 169 votants.

Marie-Béatrice Levaux est présidente de la [Fédération des particuliers-employeurs de France \(FEPEM\)](#) et membre au titre de la vie économique et dialogue social. Elle siège au CESE à la section du travail et de l'emploi où elle représente le groupe des Personnalités qualifiées.

Bruno Genty est président d'honneur de [France nature environnement](#) et consultant-formateur en prévention des déchets. Il siège au CESE à la section du travail et de l'emploi où il représente le groupe Environnement et nature.